



Paris, le 27 mars 2020

**Réunion en téléconférence entre le Président de la République
(accompagné du Premier Ministre, et des ministres de la Santé, du Travail, de
l'Economie et des Finances, de l'Agriculture, porte-parole du gouvernement)
et les interlocuteurs sociaux - 27 mars 2020**

Chères et chers camarades,

Comme vous le savez, ce matin avait lieu une réunion en audioconférence entre le Président de la République, accompagné du Premier Ministre et des ministres du Travail, de la Santé, de l'Economie et des Finances, de l'Agriculture et porte-parole du gouvernement.

Du côté des interlocuteurs sociaux étaient présents les secrétaires généraux ou présidents des confédérations syndicales (à noter qu'à nouveau a été invitée l'UNSA, ce que nous avons contesté) et des organisations patronales nationales ainsi que de la FNSEA.

Cette réunion a donné lieu à un tour de table, après une brève introduction du Président de la République et des éléments d'informations récents du Premier Ministre et du Ministre de la Santé.

Vous trouverez, ci-joint, l'intervention faite au nom de FO.

Au-delà des échanges, nous avons pu noter quelques éléments de réponses soit du Président (PR) soit des ministres :

- Sur la question des moyens de protection, le PR a indiqué « qu'il n'excluait aucune réquisition si nécessaire », mentionnant les cas d'entreprises qui potentiellement peuvent produire ces moyens (masques, gels, gants, parois, respirateurs) mais ne le font pas ou celles qui produiraient pour l'exportation ; considérant que le risque épidémique devrait désormais être pleinement intégré à l'avenir (à l'image des pays d'Asie qui y ont déjà été confrontés), la volonté semble aller dans le sens d'une relocalisation des productions nécessaires ;
- Sur la question des secteurs essentiels, le PR semble moins fermé à une approche plus stricte vis-à-vis des entreprises qui, non indispensables, ne sont pas en capacité d'assurer la sécurité des salariés ; à ce sujet la Ministre du Travail indique que les guides de bonnes pratiques en cours de réalisation par secteurs d'activité (les premiers semblent prêts pour les livreurs, caissiers et caissières, boulangers) seraient opposables et que leur non-respect serait considéré comme manquement de l'entreprise ; les employeurs comme le Ministre de l'Economie estiment qu'on approche d'une situation équivalente à l'Italie (avec un accord mentionné par la CGT entre le gouvernement et les syndicats), le Medef estimant par comparaison que 80 codes NAF seraient actifs en Italie contre 100 en France ; la Ministre du



Circulaire confédérale

Travail indique, elle, que l'on est aujourd'hui à 150 000 entreprises en activité partielle, ce qui représente 1,5 million de salariés (+50 % par rapport à la veille) ;

- Sur la question des dividendes, le Ministre de l'Economie a indiqué qu'il ferait des « propositions formelles » visant à interdire qu'une entreprise bénéficiant d'une aide de l'Etat en ce moment (activité partielle, facilité de trésorerie, ...) puisse verser des dividendes ; nous n'avons pas eu de réponse sur notre demande d'une fiscalité sur l'argent qui dort ou spéculé, nous y reviendrons ;
- Concernant l'hôpital, et le décalage entre le discours et les actes, le PR a répondu que sur ce secteur « et plus largement », il « partageait le besoin de réponses à court terme et structurelles » et qu'à cette fin « un échéancier et les moyens » seraient précisés ; le matin le Ministre de la Santé recevait de son côté en audioconférence les syndicats ;
- Concernant l'ordonnance sur les congés payés, durée du travail et jours de repos, la Ministre du Travail, après l'audioconférence de la veille, a indiqué que les décrets seraient limités aux activités concernées et limités dans le temps ; nous avons maintenu que c'était une erreur que nous contestions et que nous serions vigilants ;
- Concernant notre alerte sur les risques et constats de flambée de prix sur des produits de première nécessité, notamment en Outre-Mer, le PR a répondu qu'ils allaient immédiatement mobiliser la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF).

Vous en souhaitant bonne réception.

Amitiés syndicalistes.

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Annexe : Intervention du Secrétaire général de la Confédération générale du travail Force Ouvrière, Yves Veyrier.

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 - Tél. 01 40 52 82 00
<http://www.force-ouvriere.fr>